

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2020-53**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L.746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet d'ordonnance portant extension et adaptation de diverses dispositions relatives aux gens de mer exerçant leur activité sur des navires immatriculés à Wallis-et-Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 19 novembre 2020,

**Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.**

Fait le 19 novembre 2020.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER